

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

Article 1 : Présentation

Le Club Bayonne Adour Echecs organise le samedi 8 septembre à partir de 18h00 son tournoi rapide pizza d'automne.

Lieu des rencontres : salle 2 allée du petit Basque à Bayonne

Ce tournoi à vocation conviviale est homologué FIDE

L'accueil est assuré à partir de 17h30 ;

Après la troisième ronde il sera servi une collation dinatoire pour laquelle la participation aux frais de bouche est de 12 € pour chaque participant.

Le tournoi est ouvert à tout joueur, dans la limite de 20 inscrits, licencié B au moins pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place).

TOURNOI Rapide

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé selon le barème usuel de la FFE (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge ; L'article A4 s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE réactualisées par la FFE pour la nouvelle saison sportive 2021-2022 (livre de l'arbitre MAJ Mai 2022).

Les appariements se font au Système Suisse intégral (forts-faibles),

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs présents qui auront fait contrôler leur licence et (ou) auront pris l'engagement de régulariser leur situation sous 7 jours ; (ou) pris leur licence B au moins sur place.

Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Un joueur sera forfait s'il n'est pas présent devant l'échiquier au démarrage de la ronde.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde sont définitifs dès lors qu'ils sont indiqués et qu'aucun joueur ne formule de remarque quand à son résultat sur la ronde précédente.

Il appartient au joueur de vérifier tout au long du tournoi la cohérence entre les points qu'il estime avoir marqué avec le résultat qui lui est attribué.

Tout joueur qui prend place devant l'échiquier pour jouer une ronde est présumé à sa bonne place et s'interdit toute réclamation ultérieure.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10 mn + 5 sec.

Précision : Ce n'est qu'au deuxième coup illégal dûment constaté par l'arbitre que la partie est déclarée perdue par le fautif.

Nota : le joueur n'utilise qu'une seule main pour jouer (roque / prise / promotion / pendule...)

L'utilisation des deux mains est considérée comme un coup illégal.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 18h

Vérification des licences : dans l'ordre d'arrivée

Clôture des inscriptions : sur place à 17h50

Clôture du Tournoi : à la fin de la ronde 6 estimée vers 22h

Nota: Les joueurs veilleront selon l'usage au respect des gestes « barrières » :

- Consultation individuelle des appariements à la table d'arbitrage / annoncés verbalement par l'arbitre avant chaque ronde.

- Le tournoi n'est pas doté aussi il ne sera pas procédé à une remise de récompenses, seuls seront proclamés les résultats à la fin de la ronde 6.

Article 5 :

L'inscription est gratuite

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0).

Le départage des ex aequo sera successivement selon le Buchholz (scores ajustés des adversaires), puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur absent pour une ronde est considéré comme forfait pour cette ronde et ne sera pas apparié pour celle-ci.

Plusieurs forfait d'un joueur, consécutifs ou non, n'implique aucune autre conséquence pour lui que celle de ne pas être apparié.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique sans délai le résultat de sa partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et arrêter la pendule.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Dans cet esprit ils peuvent convenir d'un résultat nul qu'après un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

Les appareils électroniques seront tolérés mais devront être invisibles et éteints, aussi tout appareil d'un joueur qui émettrait un son en cours de partie : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

La zone de jeu est très proche de la salle de jeu, aussi les spectateurs ou joueurs devenus tels après leur partie feront preuve de discrétion jusqu'à la fin de la ronde en cours.

Les pendules doivent être activées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu

Article 11 : Arbitrage

Arbitre Francis JARRIER (AFO2)

Il n'est pas prévu de jury d'appel des décisions de l'arbitre, cependant en cas de contestation d'une décision de l'arbitre, le joueur qui s'estime lésé pourra formuler une réclamation écrite auprès la commission d'appels sportifs de la FFE.

Les directives de l'arbitre restent exécutoires à titre conservatoire dans l'intérêt de la manifestation.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter de bonne foi ce Règlement Interieur.

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

